# REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN RESTAURANT EN MULTIPLE RURAL / COMMERCE MULTISERVICES

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

## REGLEMENT DE CONSULTATION
## R.C.

### Maître d'Ouvrage

Commune de Saint-Laurent-du-Bois
Représentée par M. Le Maire, Colin SHERIFFS
Mairie – 40 Le Bourg
33540 Saint-Laurent-Bois
05 56 76 40 61
mairie.stlaurentdubois@orange.fr

### Maître d'œuvre

Valérie Arnaud, architecte DPLG
10 RD des Coteaux
33490 SEMENS
05 56 62 05 62
valerie.arnaud@ecomail.fr

Procédure lancée le : .....10novembre 2026
Remise des offres le : ..... 8 Décembre 2026 avant 23h59

*Nombre de pages : 4*

# ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne les travaux relatifs à :

TRANSFORMATION D'UN RESTAURANT EN RESTAURANT/COMMERCE MULTISERVICE
A Saint Laurent du Bois

# ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHÉ

## 2.1 - Etendue de la consultation et mode de la procédure

La procédure retenue est :

**Marché à procédure adaptée selon art. 28 du Code les Marchés Publics**

La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par :

**Valérie ARNAUD, Architecte D.P.L.G.**
**10 RD des Coteaux 33490 SEMENS**
**Tél 05 56 62 05 62 - valerie.arnaud@ecomail.fr**

qui est chargée de la mission de Maîtrise d'Oeuvre .

**Les plans d'exécution sont à la charge des entreprises.**

## 2.2 - Décomposition en lots

Les travaux sont répartis en 12 lots :

N°1 - DEMOLITIONS / GROS OEUVRE
N°2 - CHARPENTE / COUVERTURE
N°3 - MENUISERIE EXTERIEURE
N°4 - MENUISERIE INTERIEURE
N°5 - DOUBLAGE / ISOLATION
N°6 - ELECTRICITE
N°7 - PLOMBERIE SANITAIRE
N°8 - CHAUFFAGE
N°9 - CARRELAGE
N°10 - PEINTURE
N°11 - ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
N°12 - VRD ET PAYSAGE

Les candidats pourront présenter une offre pour plusieurs lots.

## 2.3 - Début des travaux

Le titulaire devra respecter le planning prévisionnel qui sera contractualisé lors de la première réunion de chantier. Ce planning fournit le détail des délais à respecter pour chaque prestation.

En cas de non respect de ce planning, les pénalités prévues à l'article 4.3 du CCAP seront appliquées.

**Début prévisionnel des travaux : 5 Janvier 2027**

**Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois**

## 2.4 - Variantes et options

Variantes libres :
La proposition de variantes est autorisée dans la mesure où toutes les suggestions qu'elles impliquent seront prises en charge par l'Entrepreneur les proposant. L'acceptation ou le rejet des variantes proposées sont du ressort exclusif du Maître d'Ouvrage, assisté du Maître d'Oeuvre. Ces derniers n'auront pas à fournir les motifs de leur décision. Les variantes devront être présentées par action et non pas de façon globale.

## 2.6 - Délai de validité des offres et délais d'exécution

Le délai de validité des offres est fixé à : **2 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

Le marché est : **à prix global et forfaitaire.**
Les prix sont : **fermes et actualisables**

# ARTICLE 3 – CLAUSE SOCIALE

Les entreprises pourront être amenées à accueillir des stagiaires durant 15 jours pendant leur intervention sur le chantier.

Les éventuels stagiaires seront recrutés par une association d'insertion.

# ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- L'offre technique et financière

- Références de travaux équivalents en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années

- L'acte d'engagement, le DC1 et le DC2

- Un engagement de l'**entreprise** à parapher et à signer sans réserve le CCAP, le DQE et le Planning lors de la passation des marchés.

**IMPORTANT : Pour des raisons pratiques, il est demandé de NE PAS RELIER les documents administratifs et contractuels, l'agrafage est toléré.**

**Les autres pièces administratives devront être remises dans les 10 jours suivant l'attribution des lots pour les entreprises retenues.**

# ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues *aux articles 53 à 56 du Code des Marchés Publics*. Les critères *de l'article 53 du Code des Marchés Publics* que le Maître d'Ouvrage retiendra pour procéder à l'analyse des offres sont les suivants, selon la hiérarchie ci-après :

## 5.1 - Jugement et classement des offres

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- Montant de l'offre 50 %
- Références 25 %
- Moyens / Délais 25 %

## 5.2 - Négociation

La maîtrise d'ouvrage se laisse la possibilité d'engager des négociations.

# ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

## 6.1 - Remise d'offre sur support papier

Les candidats adresseront leur offre sous pli cacheté.

Le pli portera le nom du candidat et l'indication du marché auquel il se rapporte, soit :

**"Marché pour : NOM AFFAIRE"**
**"Offre pour le : lot n° ..... :** ...(nom du lot)**...."**
**"A n'ouvrir qu'en séance"**

Le pli cacheté devra être réceptionné à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Laurent-du-Bois – 40 Le bourg Ouest 33540 Saint-Laurent-du-Bois

**avant le : 8 DECEMBRE 2026 23h59**

# ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - VISITES

**Pour certains lots, une visite du site avant l'établissement de l'offre semble indispensable. Pour cela, il faudra au préalable contacter l'architecte**

De même, pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter la maîtrise d'œuvre avant la date limite de remise des offres :

Pour les lots 1 à 11
**Valérie ARNAUD, Architecte D.P.L.G.**
**Tél 05 56 62 05 62 – valerie.arnaud@ecomail.fr**

Pour le lot 12
**Vanessa LEYDIER, Paysagiste D.P.L.G. - Urbaniste OPQU**
**Tél 06 18 75 42 65 - vanessa.leydier@gmail.com**

Une réponse sera alors adressée en temps utiles à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.